

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 25 Novembre 2022

Date de convocation : 17 novembre 2022

Nombre de membres

✕ 21 en exercice

✕ 21 présents et représentés

✕ 21 votants

L'an deux mil vingt-deux, vingt-cinq novembre à 09h00

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à l'HOTEL MERCURE, 13 PLACE STEIN à EPINAL (88000) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme. BOURGEOIS Amandine (Coordinatrice et Responsable des Protocoles et Assemblées), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du Pôle Administration générale), Mme. VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), Mme. SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Groupes et Développement), Mme. MATHIEU Aurélie (Responsable du Pôle Emploi Territorial), Mme. CATIAUX Pauline (Psychologue du travail) et M. VIAC Venenzio (Conseiller Statutaire et Juridique).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE)

REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-088-288800030-20221125-2022_323_DE

323. Désignation des représentants titulaires et suppléants au sein des organismes paritaires (Commissions Administratives Paritaires et Commissions Consultatives Paritaires).

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- Vu le décret n° 2016-1858 du 23/12/2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires des agents contractuels de la FPT,
- Vu les délibérations des 10 septembre 2014, 30 novembre 2018 et 18 septembre 2020 portant désignation des représentants titulaires et suppléants au sein des organismes paritaires,
- Vu la délibération du 24 novembre 2017 portant remplacement d'un membre démissionnaire en Commission Administrative Paritaire,
- Vu la délibération N°151 du 4 juillet 2019, désignant des membres de la CCP catégorie A,
- Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,
- Vu l'arrêté en date du 24/10/2022 fixant les modalités d'organisation des élections professionnelles par recours au vote électronique,

Considérant qu'il revient au Conseil d'Administration du Centre de Gestion :

- De désigner en son sein ou parmi les élus territoriaux des collectivités affiliées, un représentant des collectivités titulaire supplémentaire au sein de la Commission Administrative paritaire de catégorie B (la CAP CAT B comportera, à partir du 9/12/2022, 6 membres au lieu de 5) ainsi qu'un représentant suppléant ;
- De désigner les membres de la future commission consultative paritaire (CCP) unique (la nouvelle instance comportera 8 membres titulaires et 8 membres suppléants),

Considérant qu'il est proposé que pour la CAP B, M. BEGEL Jean-Pierre soit installé en qualité de représentant des collectivités titulaire et que Mme PIAGET Françoise et M. GAILLOT Thierry soient installés en qualité de représentant des collectivités suppléants.

Considérant pour la CCP que l'installation des représentants des collectivités est identique à la composition de la CAP C : les représentants des collectivités en CAP C seront identiques aux représentants des collectivités de la CCP.

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
A l'unanimité,**

- **Adoptent à l'issue des élections professionnelles du 8/12/2022 et conformément à la réglementation, la nouvelle composition de la Commission Administrative Paritaire (CAP) de catégorie B et la composition de la Commission Consultative Paritaire (CCP) unique comme présenté dans les tableaux annexés.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Maire honoraire de GIRMONT



REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2022

Application agréée E-legalite.com